

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 3 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 4 juillet 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017

N° 17-07-06

OBJET :
Présentation du rapport annuel du service de l'assainissement géré en délégation – Année 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Catherine MAREY à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis LEMERCIER – Daniel DUCROS à Geneviève NIGAY.

Membre excusé :

Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 03/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT GERE EN DELEGATION - ANNEE 2016

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, rappelle que, selon l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont obligation de produire chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du CGCT créé par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il présente le rapport annuel du service de l'assainissement établi par SUEZ Eau France, Agence Loire – Haute-Loire - 42320 LA GRAND CROIX, société désignée par le conseil municipal comme délégataire de ce service par délibération du 28 novembre 2013.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel présenté par le service délégataire pour l'année 2016 et charge M. Le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la mairie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 03/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 4 juillet 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.